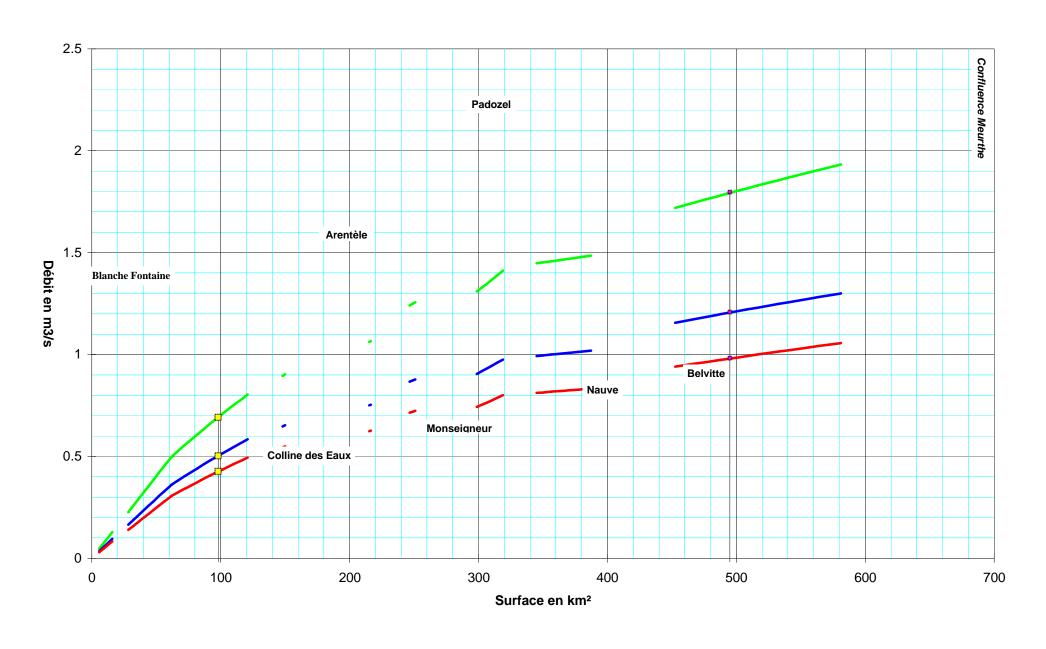
BASSIN: RHIN
RIVIERE: MORTAGNE
CODE HYDRO: A 6 -- 012

DEBITS CARACTERISTIQUES EN M3/S (1971-1990)

Zone hydro	Identification du point	P.K.H	Surface du B.V. en km²	Module (m3/s)	Débits mensuels d'étiage (m3/s)		
					F 1/2	F 1/5	F 1/10
A 660	La Mortagne à Taintrux	928.59	5.8		0.047	0.035	0.030
	La Mortagne à l'amont du confluent du ruisseau de Blanche Fontaine (limite des zones A 660 et A 661)	932.70	16.0		0.130	0.096	0.084
	Ruisseau de Blanche Fontaine		12.2		0.097	0.068	0.056
	La Mortagne à l'aval du confluent du ruisseau de Blanche Fontaine (limite des zones A 660 et A 661)	932.70	28.2	0.530	0.225	0.165	0.140
A 661	La Mortagne à Domfaing	939.03	61.8		0.495	0.360	0.305
	La Mortagne à l'aval du confluent du ruisseau du Ménil (limite des zones A 661 et A 662)	939.80	72.0	1.30	0.555	0.405	0.340
A 662	La Mortagne à la station hydrométrique d' AUTREY - STE - HELENE	947.25	98.0	1.71	0.690	0.500	0.425
	La Mortagne à l'aval du confluent du ruisseau de St-Florent (limite des zones A 662 et A 663)	947.95	109.4	1.89	0.745	0.545	0.460
A 663	La Mortagne à l'amont du confluent du ruisseau de la Colline des Eaux	952.72	121.0		0.805	0.585	0.495
	La Colline des Eaux		27.0		0.092	0.064	0.050
	La Mortagne à l'aval du confluent du ruisseau de la Colline des Eaux	952.72	148.0		0.895	0.650	0.545
	La Mortagne à l'amont du confluent de l'Arentèle (limite des zones A 663, A 664 et A 665)	953.56	150.0	2.38	0.900	0.650	0.545
A664	L'Arentèle		65.2	0.770	0.160	0.099	0.076
A 665	La Mortagne à l'aval du confluent de l'Arentèle (limite des zones A 663, A 664 et A 665)	953.56	215.2	3.15	1.06	0.750	0.620
	La Mortagne à l'amont du confluent du Monseigneur	955.22	215.3		1.06	0.750	0.625
	Le Monseigneur		30.0		0.175	0.115	0.088
	La Mortagne à l'aval du confluent du Monseigneur	955.22	245.3		1.24	0.865	0.715
	La Mortagne à l'amont du confluent du Padozel (limite des zones A 665, A 666 et A 670)	957.55	250.9	3.57	1.26	0.880	0.725
A666	Le Padozel		47.8	0.450	0.048	0.023	0.015
A 670	La Mortagne à l'aval du confluent du Padozel (limite des zones A 665, A 666 et A 670)	957.55	298.7	4.02	1.31	0.900	0.740
	La Nauve		26.0		0.038	0.019	0.014
	La Mortagne à l'aval du confluent du Sécru (limite des zones A 670 et A 671)	965.05	352.8	4.51	1.45	0.995	0.815
A 671	La Mortagne à l'amont du confluent de la Belvitte (limite des zones A 671, A 672 et A 673)	972.80	387.3	4.81	1.48	1.02	0.830

Zone	Identification du point	P.K.H	Surface du	Module	Débits mensuels d'étiage (m3/s)		
hydro			B.V. en km²	(m3/s)	F 1/2	F 1/5	F 1/10
A672	La Belvitte		65.1	0.655	0.240	0.140	0.110
A 673	La Mortagne à l'aval du confluent de la Belvitte (limite des zones A 671, A 672 et A 673)	972.80	452.4	5.47	1.72	1.16	0.945
	La Mortagne à la station hydrométrique de Gerbéviller	983.75	495.0	5.85	1.80	1.21	0.980
	La Mortagne à l'aval du confluent du ruisseau d'Avedeuy (limite des zones A 673 et A 674)	983.75	495.3	5.85	1.80	1.21	0.980
	La Mortagne à l'aval du confluent du Grandrupt (limite des zones A 674 et A 675)	990.93	548.8	6.40	1.89	1.27	1.03
A 675	La Mortagne au confluent de la Meurthe (limite des zones A 658, A 675 et A 676)	1000.00	581.7	6.72	1.94	1.30	1.06

Mortagne Débits caractéristiques d'étiage





Mortagne Débits caractéristiques d'étiage Fréquence 1/5

